

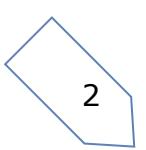


Projet d'accueil

Oh...

EXTRA !





2

Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Les objectifs généraux.....	4
3. Le projet pédagogique	5
3.1. Les principes psychopédagogiques	5
3.2. L'organisation des activités et de la santé	6
3.2.1. Les activités	6
3.2.2. La santé	7
3.3. L'accessibilité	8
3.4. L'encadrement	8
3.5. Les relations du milieu d'accueil avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement.....	9
4. Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I).....	10
4.1. Les lieux d'accueil	10
4.1.1. Ecole de Perwez	11
4.1.2. Ecole d'Haillet	11
4.1.3. Ecole d'Evelette	11
4.1.4. Ecole d'Ohey.....	11
4.2. Les inscriptions et la participation financière des parents	12
4.2.1. Les inscriptions.....	12
4.2.2. La participation financière des parents	12
4.3. Assurance	12
4.4. Les différents moments d'accueil et partenariats	12
4.5. Recommandations et spécificités.....	15
4.6. Contacts	15

1. Introduction

La commune d’Ohey a obtenu l’agrément O.N.E. de son premier programme CLE (Coordination Locale pour l’Enfance) en 2005. Ensuite, son renouvellement a été octroyé en 2010, en 2015, puis en 2020.

La commune a également reçu l’agrément comme unique opérateur et reçoit des subsides pour les différents temps d’accueil qu’elle organise.

Dans le cadre du travail de clarification des missions de la Coordination ATL, la commune a décidé de conventionner l’Asbl COALA ; le service d’accueil extrascolaire est devenu « Oh...EXTRA ! » en janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées lors du cycle précédent et consciente de l’importance de la fonction de responsable de projet, la commune d’Ohey a fait le choix d’engager une personne spécifique distincte des directions d’école.

Dans l’intervalle, la réflexion pour le renouvellement du projet d’accueil a été entamée avec l’équipe sous la coordination d’une accueillante référente, Ludivine Batta. La finalisation du projet d’accueil a pu se faire avec la responsable de projet, Amélie Lezin, nouvellement engagée.

Le projet d’accueil a été validé par le Collège communal du 10 novembre 2025.

2. Les objectifs généraux

Quel que soit le type ou le lieu d’accueil, les objectifs généraux qu’Oh...EXTRA ! poursuit restent les mêmes et il convient d’accorder une importance à chacun d’entre eux :

- Éveiller les sens des enfants de façon ludique et agréable avec des activités variées (jeux, sport, bricolage, cuisine, visites, musique, excursions, goûter à thème, visites des potentialités et des richesses oheytoises, ...) ;
- Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l’hétérogénéité des publics dans un même lieu ;
- Viser à favoriser le développement d’activités intergénérationnelles ;
- Faciliter et consolider la vie familiale et la vie professionnelle, en proposant aux personnes qui confient leurs enfants un accueil de qualité ;
- Contribuer au développement physique et intellectuel de l’enfant grâce aux jeux sportifs, éducatifs, de société et autres ;
- Permettre aux enfants d’avoir des moments de détente, de temps libre ;
- Contribuer à l’amélioration de la qualité de l’accueil grâce à l’encadrement, la formation des accueillant(e)s et le développement du projet d’accueil ;

- Favoriser la participation de chaque enfant lors des activités ;
- Organiser des activités dans d'autres lieux suivant les disponibilités et les nécessités.

3. Le projet pédagogique

Ce projet pédagogique est le fruit d'une réflexion de l'équipe d'accueillant(e)s avec la responsable de projet et la coordination ATL sur la manière dont les 5 axes du code de qualité sont rencontrés à travers les pratiques quotidiennes mises en place à l'accueil extrascolaire.

Il s'agit pour l'équipe de garder toujours en tête cette ligne de conduite commune afin de tendre au maximum vers l'atteinte des différents objectifs qui définissent un accueil de qualité.

3.1. Les principes psychopédagogiques

Oh...EXTRA ! vise à éveiller les sens des enfants d'une façon ludique et agréable tout en restant au maximum dans le village et ses alentours. Pour cela, l'équipe propose des animations attrayantes et variées (éducatives, culturelles et sportives), ainsi que des activités autonomes encadrées.

Les enfants sont répartis en groupes d'âge : les petits (d'âge de l'enseignement maternel) et les grands (d'âge de l'enseignement primaire). De cette manière, l'équipe peut plus facilement proposer des activités qui répondent au mieux à leur développement, à leur rythme et à leurs besoins.

Néanmoins, il n'est pas rare que des activités communes soient proposées à l'ensemble du groupe ou que les enfants soient regroupés dans des sous-groupes hétérogènes en fonction de l'activité choisie par chacun. Cela permet aussi aux enfants de faire preuve d'entraide et de responsabiliser les grands par rapport aux plus jeunes.

Dans leurs interactions avec les enfants, les accueillant(e)s misent beaucoup sur la qualité des échanges. Ils/elles font preuve d'empathie et de patience envers eux, ils/elles sont à l'écoute de leurs besoins, de leurs émotions. Cette relation de confiance est importante pour que l'enfant se sente accueilli du mieux possible dès son arrivée au sein d'Oh...EXTRA !

L'équipe accorde aussi beaucoup d'importance au cadre et aux règles de vie communes liées au respect des autres et à la politesse. La discussion est donc aussi au cœur de la résolution des conflits et l'équipe met tout en œuvre pour faire réfléchir les enfants sur leurs actes et les sanctions éventuelles à appliquer de manière à les responsabiliser.

3.2. L'organisation des activités et de la santé

3.2.1. Les activités

Avant et après l'école, l'arrivée et le départ des enfants en différé permettent difficilement à l'équipe de proposer des activités structurées. S'agissant d'un temps qui précède ou fait suite à des activités pédagogiques, il est important que l'accueil proposé s'inscrive dans le cadre du temps libre.

Il s'agit donc plus de permettre aux enfants de décompresser, de créer, de jouer sous le regard attentif, encadrant et bienveillant des accueillant(e)s que de créer de nouvelles périodes d'obligations ou d'apprentissages supplémentaires aux temps scolaires. Les accueillant(e)s proposent donc principalement des activités autonomes encadrées au choix de l'enfant.

Les locaux dont dispose Oh...EXTRA ! bénéficient de matériel varié et d'un mobilier adapté aux besoins des enfants.

Les activités et jeux libres « dehors » sont privilégiés grâce aux espaces extérieurs des lieux d'accueil qui se prêtent parfaitement aux activités sportives et aux jeux dynamiques qui sont régulièrement proposés par l'équipe aux enfants. En cas de mauvais temps, chaque lieu d'accueil dispose de son local.

Pour que chaque enfant puisse trouver son intérêt dans les activités proposées, l'équipe met tout en œuvre pour lui laisser une place active dans le choix de celles-ci.

Bien que les activités soient réfléchies en avance par l'équipe, elles peuvent être adaptées en fonction du nombre d'enfants présents, de leur âge, de leurs propositions ou des conditions climatiques.

Des ateliers sont organisés certains jours après les cours permettant d'établir des partenariats avec des associations et des animateurs locaux. Ceux-ci offrent aux enfants la possibilité de découvrir et d'essayer de nouvelles activités qui sont renouvelées chaque trimestre et proposées à un coût démocratique.

Lors des accueils « longs » (mercredis après-midi, journées pédagogiques et stages), le temps du repas de midi, les enfants s'installent pour prendre leur pique-nique apporté de la maison dans le local prévu à cet effet. Les accueillant(e)s veillent à ce que les enfants mangent ensemble, dans le calme et le respect de chacun. De l'eau est mise à leur disposition en permanence. Une activité culinaire est aussi proposée par saison aux enfants dans le cadre d'une sensibilisation à l'alimentation saine.

Lors de l'accueil du soir, des bancs et des tables sont prévus pour les enfants qui souhaitent prendre une collation, de préférence saine.

3.2.2. La santé

La santé et la sécurité étant importantes, l'équipe d'accueillant(e)s doit disposer des données médicales pour accueillir au mieux les enfants (allergies, ...). Via « l'info parents » distribué en début d'année scolaire, les parents doivent compléter une fiche santé. De plus, les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) aux accueils « longs » (mercredis après-midi, journées pédagogiques et stages), sont dans l'obligation de compléter la fiche du centre récréatif sur la plateforme APSchool où un onglet « informations médicales » est repris.

Par mesure de sécurité, aucun médicament ne sera administré aux enfants. Cette démarche ne relève pas de notre responsabilité.

Concernant les premiers soins, la plupart des accueillant(e)s ont suivi des formations en secourisme. L'équipe dispose d'une trousse de secours élaborée par le conseiller en prévention de la commune. Celle-ci est prévue pour être transportée facilement lors d'une sortie.

Au niveau de l'hygiène, les sanitaires sont entretenus quotidiennement et disposent de papier ou d'essuie-main.



3.3. L'accessibilité

Les activités sont ouvertes à tous les enfants de 2,5 ans à 12 ans.

Le mercredi après-midi, les enfants des implantations d'Evelette, Perwez et Haillot sont acheminés gratuitement par le car scolaire communal, accompagné d'un(e) accueillant(e) à l'accueil centralisé situé à Ohey. La durée maximale du trajet est estimée à 22 minutes en fonction du nombre d'implantations desservies.

C'est à cet endroit que les parents reprennent leur(s) enfant(s) à la fin des activités. C'est également sur ce site que sont organisés les accueils durant les stages.

La participation financière est dégressive pour les familles ayant plusieurs enfants. Aucun frais supplémentaire n'est demandé lorsqu'une sortie est programmée : cela ne doit pas être un frein à la participation

Oh...EXTRA ! part du principe qu'un enfant est un enfant et qu'il n'y a pas lieu de faire de discrimination entre eux. Chacun y est accueilli quelle que soit son origine ethnique, socioculturelle ou sociale.

L'infrastructure des locaux permet d'accueillir en partie des enfants à mobilité réduite (bâtiment de plain-pied et sanitaires adaptés). Bien que les accueillant(e)s fassent spontanément preuve d'une adaptation aux besoins des enfants, ils/elles sont encouragé(e)s à suivre des formations continues afin de pouvoir accueillir chaque enfant au mieux.

3.4. L'encadrement

L'équipe d'Oh...EXTRA ! est constituée de neuf accueillant(e)s permanent(e)s, encadré(e)s par une responsable de projet. L'équipe est également renforcée par des accueillant(e)s non-contractuel(le)s : volontariat, ALE, étudiant(e)s en stage...

Chaque accueillant(e) agit prioritairement dans un des quatre milieux d'accueil afin de garantir une volonté de stabilité et de repères pour chaque enfant.

Pendant l'année scolaire, les directions d'école, présentes sur place, sont en relation directe avec la responsable de projet.

Les enfants sont placés sous la responsabilité des accueillant(e)s qui sont garants de leur sécurité et de l'organisation des activités.

Le taux d'encadrement appliqué respecte les normes instaurées par l'ONE dans le cadre du décret ATL. Durant les stages, l'encadrement est renforcé pour tendre vers un taux d'un(e) accueillant(e) pour 12 enfants. Pour les enfants de moins de 6 ans, celui-ci est d'un(e) accueillant(e) pour 8 enfants.

Dans le but de privilégier un accueil de qualité, les accueillant(e)s possèdent une formation de base et la diversité des profils et des parcours de formation des

accueillant(e)s sont de réelles richesses (approches différentes et apports d'expériences) dont l'équipe tire profit pour nourrir le travail de l'accueil.

Des réunions d'équipe sont organisées régulièrement avec la responsable de projet. Outre la programmation des activités, ces temps sont aussi des lieux d'échange et de prise de recul sur les pratiques de terrain. Ces temps de communication permettent de réajuster et d'harmoniser le fonctionnement de l'équipe afin d'offrir un cadre cohérent aux enfants.

Toujours dans le souci d'offrir un accueil de qualité aux enfants, toute l'équipe s'accorde pour dire que l'organisation de formations est importante. C'est pourquoi les accueillant(e)s sont invité(e)s régulièrement à participer à des formations continues.

Trimestriellement, la Coordination ATL anime également des temps de réflexions et d'échanges. Une à deux fois par an, ces réunions sont organisées avec des accueillant(e)s extrascolaires des communes voisines : les rencontr'EXTRA !

Ponctuellement, des animateurs/trices externes proposent des animations spécifiques comme lors des ateliers extrascolaires ou des animations de vacances.

3.5. Les relations du milieu d'accueil avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement

L'enfant étant considéré comme un être unique, il convient de lui réservé un accueil individualisé. Au matin, les informations transmises par les parents sont relayées auprès des enseignant(e)s et inversement l'après-midi. Les accueillant(e)s sont donc les personnes de confiance qui assurent le relais entre le milieu familial et l'école.

Lorsque les parents déposent ou viennent rechercher leur(s) enfant(s) à l'accueil extrascolaire, les accueillant(e)s sont disponibles pour écouter et communiquer avec les parents à propos des activités qui seront/qui ont été vécues par l'enfant, de son comportement à la maison et dans le milieu d'accueil.

Ces moments d'échange avec les parents sont nécessaires afin de faciliter le passage de l'enfant d'un milieu de vie vers un autre. Si des faits inhabituels se produisent (l'enfant ne se sent pas bien, ...), les personnes qui confient l'enfant sont contactées par téléphone afin qu'elles soient prévenues de la situation et de prendre les dispositions les plus adéquates.

Dans cette optique, les accueillant(e)s sont soumises au devoir de discrétion et de réserve. Tout ce qui est appris, constaté, déduit, interprété dans l'exercice de l'accueil est couvert par un devoir de réserve. C'est sur la base de leur conscience professionnelle qu'ils/elles déterminent dans quelle mesure certaines informations doivent être relayées, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Oh...EXTRA ! vise aussi à créer des relations avec l'environnement et les différents partenaires qui gravitent autour de l'enfant, lorsque cela est possible. C'est le cas notamment lors d'animations associatives avec la maison des jeunes implantée à côté

de l'école d'Haiilot et à Evelette. Mais également lors de propositions d'ateliers avec des animateurs externes au sein des établissements durant l'année scolaire.

Lorsqu'une sortie ou une activité particulière est prévue, la responsable de projet informe les parents via APSchool. Ceci afin de les informer des modalités pratiques et organisationnelles qui en découlent (prévoir des vêtements adaptés, heure de retour).

Au niveau de la communication avec le grand public, différents canaux de communication sont utilisés pour informer les familles sur les activités de l'accueil :

- Un fascicule « Ohey Enfants admis » distribué en toutes-boîtes tous les 2 ans ;
- La plateforme APSchool ;
- La page Facebook de l'Accueil extrascolaire (en cours de création) ;
- Un feuillet « Info Parent » distribué dans les cartables à la rentrée scolaire ;
- Le site internet de la commune : www.ohey.be et de la coordination ATL : www.coordination-atl.be ;
- Le bulletin communal trimestriel « Inf'Ohey ».

4. Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I)

Toute inscription au service d'accueil extrascolaire implique l'obligation de respecter le présent règlement d'ordre intérieur.

4.1. Les lieux d'accueil

Le service Oh...EXTRA ! est intégré au Programme de Coordination Locale pour l'Enfance. L'accueil se déroule dans les bâtiments des écoles de l'entité.

Ecole de Perwez

Rue Bois de Goesnes, 58C
5352 Perwez

085/61.14.61
0472/68.01.26

Ecole d'Haiilot

Rue de Nalamont, 139B
5351 Haiilot

085/61.17.00
0472/68.01.17

Ecole d'Evelette

Rue du Baty, 47
5350 Evelette

085/61.11.53

Ecole d'Ohey

Rue de Reppe, 115B
5350 Ohey

085/82.44.62
0472/68.01.31 – 0478/79.54.06

4.1.1. Ecole de Perwez

A l'école de Perwez, l'accueil se fait dans le réfectoire. Dans la cour, un préau, un module et un terrain de foot combinent les enfants.

Ce qui rend l'accueil de Perwez particulier, c'est l'attention portée à chaque enfant : l'équipe est très à l'écoute, prend le temps d'expliquer et d'accompagner, créant ainsi un climat apaisant et rassurant.

4.1.2. Ecole d'Haillet

A l'école d'Haillet, l'accueil se déroule dans le réfectoire. La cour dispose de plusieurs espaces verts et de trois modules de jeux très prisés par les enfants. Depuis mars 2025, les enfants peuvent profiter de divers espaces de jeux tel que terrain de tennis, basket et foot mais aussi table de ping-pong et échelles de suspension, à proximité de l'école.

Ce qui distingue l'accueil d'Haillet, c'est son cadre verdoyant ainsi que la place accordée à l'école du dehors. Des minis projets créatifs autour des fêtes qui ponctuent l'années permettent également de décorer le local extrascolaire et de renforcer la dimension festive et participative.

4.1.3. Ecole d'Evelette

A l'école d'Evelette, l'accueil a lieu dans un local polyvalent. Tantôt classe, tantôt réfectoire, il s'adapte parfaitement à toutes situations. La cour dispose d'un préau et est séparé en deux par un muret ce qui permet deux espaces de jeux distincts pour les maternelles et les primaires. L'école dispose également d'une petite plaine. De plus, la proximité immédiate d'un nouvel espace de convivialité constitue un réel atout : les enfants peuvent profiter des tables de pique-niques, d'un terrain multisport ainsi qu'un module de jeux, offrant encore davantage d'occasions de s'amuser et de se dépenser dans un cadre agréable.

Ce qui fait la différence de l'accueil d'Evelette, c'est la taille plus réduite de l'implantation, qui permet une ambiance très familiale où les enfants se sentent rapidement en confiance.

4.1.4. Ecole d'Ohey

A l'école d'Ohey, l'accueil s'organise dans les nouvelles infrastructures. Les accueils des matins et soirs se font dans une classe polyvalente tant pour les maternelles que pour les primaires. Du côté des maternelles, la cour dispose d'un préau et, depuis le réaménagement de mars 2025, elle bénéficie d'un espace vert plus vaste. Il est possible également de profiter, de temps en temps de la plaine communale située à proximité. En 2020, des aménagements ont été réalisés côté primaire offrant une cour aménagée avec un grand préau et un terrain de foot synthétique. Depuis septembre 2021, c'est à l'école d'Ohey que se déroule l'accueil centralisé du mercredi après-midi.

Ce qui caractérise l'accueil d'Ohey, c'est la grande diversité des activités proposées, (jeux, activités artistiques, accès à la bibliothèque) ainsi que l'espace généreux qui offre de nombreuses possibilités d'aménagements et de jeux.

4.2. Les inscriptions et la participation financière des parents

En mars 2025, la Commune a décidé d'utiliser la plateforme APSchool pour la communication ainsi que pour la gestion administrative et financière de ses écoles. Chaque enfant dispose d'un compte. Par facilité pour les parents, l'accueil extrascolaire et l'ensemble des activités Oh...EXTRA ! ont été inclus au sein de cette plateforme.

4.2.1. Les inscriptions

Il n'y a pas d'inscription formelle pour l'accueil extrascolaire du matin et du soir : tout enfant présent avant et après les heures d'école sera accueilli sous la responsabilité des accueillant(e)s Oh... EXTRA !

Que ce soit pour, les ateliers extrascolaires, les mercredis après-midi, les journées pédagogiques ou les animations de vacances, les parents **doivent inscrire** leur(s) enfant(s) via APSchool, dans laquelle un « évènement » spécifique est créé.

En cas de demande d'inscription hors délai, seules les demandes pour motifs impérieux seront prises en compte pour autant que le nombre maximum d'enfants présents ne soit pas atteint.

4.2.2. La participation financière des parents

Les parents doivent précharger par virement un portefeuille virtuel qui est relié au compte de l'Administration communale. Il couvre notamment les coûts liés aux activités d'Oh...EXTRA !

!! Attention : Pour les activités nécessitant une inscription, le portefeuille doit être chargé. La recharge se fait par virement bancaire, en utilisant la communication structurée propre à chaque enfant.

Une attestation fiscale est délivrée annuellement pour les frais d'accueil.

4.3. Assurance

Les enfants et les accueillant(e)s sont assurés dans le cadre de l'accueil.

Les enfants accompagnant leurs parents sont sous la responsabilité de ces derniers.

4.4. Les différents moments d'accueil et partenariats

Tout au long de l'année, l'accueil des enfants s'organise à différents moments : le matin et le soir, le mercredi après-midi, lors des journées pédagogiques ainsi que pendant les congés scolaires.

A cela s'ajoute une mission confiée spécifiquement par la commune d'Ohey au service Oh...EXTRA ! : la prise en charge des temps de repas et surveillances de midi.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires instaurée par le décret du 30 mars 2022, des Partenariats Automne-Détente (PAD) sont organisés durant les périodes de congés concernées. Une collaboration a déjà été menée avec le Centre Sportif Local et l'équipe Oh...EXTRA ! souhaite à l'avenir développer d'autres partenariats locaux.

Un partenariat a également mis en place avec la Maison des Jeunes du Grand Ohey (MJGO). Ainsi, les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire peuvent participer le mercredi après-midi à des activités encadrées favorisant la construction de projets collectifs.

Dans la mesure du possible, des ateliers extrascolaires, encadrés par des intervenants extérieurs, sont proposés après les cours. Organisés par périodes, entre deux congés scolaires, ils permettent aux enfants de découvrir ou d'approfondir des thématiques spécifiques (anglais, dessin...).



	Matin et soir					Repas	Ateliers extrascolaires	Mercredi après-midi	Journées pédagogiques	Stages ou PAD		
Fonctionnement	Badge fixé au cartable Scan par l'accueillant(e) à l'entrée et à la sortie Centralisation des données sur APSchool Facturation à la minute					Perwez & Evelette Ohey & Haillot	Perwez & Evelette Ohey & Haillot	Ohey (accueil centralisé) Acheminement via le car communal	Perwez ou Ohey	Ohey		
						Inscription via APSchool (paiement = validation) !! Attention : Le dernier délai d'inscription pour la semaine est le mardi précédent celle-ci.	Inscription via APSchool (paiement = validation) !! Attention : Le dernier délai d'inscription est le lundi précédent le début de l'activité					
Horaires	Accueil du matin : 7h à 8h40 Accueil du soir : 15h30 à 18h !! Attention : lundi de 14h50 à 18h					!! Attention : Pas de repas lors des journées pédagogiques et des stages	Lundi de 15h à 16h Mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h45 !! Attention : Présence obligatoire durant toute la période (7 ou 8 semaines) pour la qualité des animations	Accueil : 13h30 à 17h30 Activités : 14h à 16h !! Attention : Présence obligatoire jusqu'à 16h pour la qualité des animations	Accueil : 7h30 à 17h30 Activités : 9h à 16h	Accueil : 7h30 à 17h Activités : 9h à 16h !! Attention : Présence obligatoire durant toute la semaine pour la qualité des animations		
Tarification		7h - 7h30	7h30 - 8h40	15h30 - 16h	16h - 18h	Potage : 0,71€ Repas maternel : 4,65€ Repas primaire : 4,88€	20€ / période scolaire	Gratuit avant 13h30 7 € / mercredi pour le 1er enfant 5 € / mercredi pour les enfants suivants	15 € / jour pour le 1er enfant 10 € / jour pour les enfants suivants	75€ / stage pour le 1er enfant 65€ / stage pour les enfants suivants		
	1 ^{er} enfant	0,06€/min	Gratuit	Gratuit	0,06€/min			Aucun frais supplémentaire si sortie éventuelle				
	Enfants suivants	0,04€/min	Gratuit	Gratuit	0,04€/min			Toutes les absences non justifiées seront également facturées sans présentation d'un certificat médical.				
	Montant maximum plafonné à 5,43 € / enfant / jour											

*Les nouveaux tarifs seront d'application à partir du 1^{er} janvier 2026.

4.5. Recommandations et spécificités

- Les parents préviennent les accueillant(e)s de l'arrivée et du départ de leur(s) enfant(s).
- Les enfants qui sont repris à l'accueil Oh... EXTRA ! par leurs parents doivent les attendre dans la cour ou derrière la barrière en référence au R.O.I. des écoles.
- Les enfants ne peuvent quitter l'accueil extrascolaire qu'avec un des deux parents ou les personnes renseignées dans le formulaire « personnes pouvant reprendre mon enfant », distribué en début d'année scolaire dans le livret « Info parents ». En cas de circonstances exceptionnelles, une autorisation écrite précise et préalable des parents sera acceptée.
- En cas de maladie contagieuse (conjonctivite, varicelle, Covid-19, impétigo, ...), l'enfant ne pourra réintégrer l'accueil que guéri et sur avis médical.
- Les accueillant(e)s n'ont aucune compétence médicale et ne peuvent donc pas administrer de médicaments à l'enfant.
- L'équipe Oh...EXTRA ! décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation d'objets ou de vêtements appartenant aux enfants. Il est recommandé à ces derniers de ne pas apporter d'objets de valeur.
- Toute forme de commerce, d'échange ou de publicité entre enfants est strictement interdite au sein de l'établissement.
- Seuls les membres de l'équipe Oh... EXTRA ! sont habilités à régler les conflits survenus lors des activités, et en aucune manière les parents ne peuvent intervenir.
- En cas de **retard exceptionnel**, les parents préviennent l'accueillant(e) en téléphonant à l'implantation correspondante.
- En cas de non-respect du règlement, l'équipe Oh...EXTRA ! se réserve le droit de suspendre l'inscription à l'accueil extrascolaire. Cette décision sera fixée en concertation avec les accueillant(e)s, la responsable de projet et l'Echevine de l'enseignement.

4.6. Contacts

- Amélie Lezin - Responsable de projet de l'accueil extrascolaire Oh...EXTRA !
085/82.44.63 ou 0477/96.00.73
amelie.lezin@ohey.be ou ohextra@ohey.be
- Ludivine Batta - Aide administrative de l'accueil extrascolaire Oh...EXTRA !
085/82.44.62
ludivine.batta@ohey.be ou ohextra@ohey.be